



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
20.09.2007

Date de la convocation des conseillers:  
20.09.2007

point de l'ordre du jour :  
13A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 28 septembre 2007

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

**Absents :** Maroldt,, Roller, Knaff, Hildgen et Weidig conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

- 5 OCT. 2007

Luxembourg

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Madame Kim Wolfarth , prolongation de stage.

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2005 portant nomination provisoire de Madame Kim Wolfarth, née le 28 juin 1983 à Esch-sur-Alzette, aux fonctions d'expéditionnaire administratif de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 29 août 2005, No L/10333/05,

Considérant que l'expéditionnaire administratif ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale, examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressée a réussi l'examen de fin de formation générale, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à Madame Kim Wolfarth de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que par conséquent le service provisoire devra être prolongé,

Vu l'avis de la commission du personnel du 24 septembre 2007,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e  
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Madame Kim Wolfarth , préqualifiée,  
de douze mois.

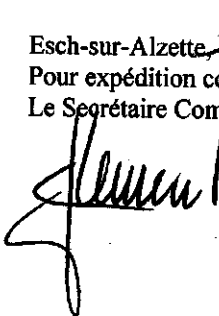
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 4.10.07.  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,



N° 1110333/07

**Vu et approuvé**

Luxembourg, le 15 OCT. 2007

Pour le Ministre de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire,  
p.s.d.



Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette, le <sup>SH</sup>  
30 OCT. 2007

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE  
25 OCT. 2007  
LUXEMBOURG